



Déclaration préalable à la F3SCT du 25 septembre 2024

Monsieur le Président,

Plus que jamais, au regard de la situation internationale et de la situation nationale, toute démarche syndicale CGT ne peut que poursuivre un seul et même objectif : faire aboutir les revendications pour le progrès social et le développement des services publics.

Nous l'avons dit et redit : nous ne sommes pas là pour régler nos comptes avec qui que ce soit. Nous sommes là pour défendre les conditions de travail des agents du CNFPT et la qualité du service public.

Nous avons échangé avec l'autorité territoriale lors de la réunion du 19 septembre sur les mesures en discussion concernant l'activité formation dans plusieurs délégations régionales et les mesures que nous avons qualifiées de « *tournant austéritaire* ». Cette qualification a fait vivement réagir l'autorité territoriale qui la conteste. L'autorité territoriale parle de « régulation de l'activité » et prévoit 6 millions de dépenses supplémentaires lors du prochain Conseil d'administration en puisant une partie dans les réserves.

On le sait « *mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde* » comme disait Albert Camus.

Chacun sait, par exemple, que le patronat n'utilise plus le terme de « *plan de licenciements* » mais celui de « *plan de sauvegarde pour l'emploi* ». Néanmoins, tout délégué syndical sait bien qu'un « *plan de sauvegarde pour l'emploi* », c'est un plan de suppressions massives d'emplois.

Alors peut-on, oui ou non parler de « *tournant austéritaire* » au CNFPT derrière la formule de « *régulation de l'activité* » ?

Quels constats pouvons-nous tirer des mesures prises dans certaines délégations régionales ?

La direction générale et certaines délégations régionales mettent subitement un coup de frein, à la mi-septembre, à l'activité programmée et qui avait été validée au budget primitif 2024.

Cette situation inédite par son ampleur appelle de nombreuses questions.

Premièrement : La quantité des formations.

Pourquoi les délégations régionales ont programmé de telles volumes ? N'est-ce pas la direction générale et l'ex-président François Deluga qui s'enorgueillissait dans toute la presse spécialisée du million de stagiaires au CNFPT ? Le million, le million, le million !!! Et maintenant on dit aux collègues « *Stop* » ! Il faut faire machine arrière ? Mais qui à pousser hier les agents à programmer à tout va ? et qui leur impose de réduire aujourd'hui la voilure à tout va ?

Deuxièmement. Les frais de déplacement des stagiaires.

On nous dit les frais de déplacement des stagiaires ont augmenté, les trajets de déplacement des stagiaires ont augmenté. On a envie de dire : quelle surprise ! Mais qui a validé l'organisation de l'activité du CNFPT au niveau des grandes régions ? Qui a poussé à l'organisation de stages nationaux ? Qui a voulu aller encore plus loin que les grandes régions en mettant en place les ECI ? Faut-il rappeler que la CGT l'an passé a été contrainte d'intervenir pour empêcher que toute l'offre de formation 2024 soit construite au niveau de l'ECI Bourgogne Franche Comté / Grand Est et que l'intersyndicale a demandé que soit soumis à l'examen du CST l'ECI Grand Ouest ?

Troisièmement. Le calendrier.

Qui peut comprendre que l'autorité territoriale découvre au second semestre qu'elle n'a pas les moyens budgétaires de financer les actions de formation qui ont été validées au budget primitif 2024 ?

Quatrièmement : Les responsabilités.

Qui est responsable de la situation ? On nous dit « ce sont les conseillers formation qui ne savent pas dire non et qui ont trop programmé ». Mais n'y a-t-il pas des responsables au-dessus d'eux : des DAF ? des DAR ? des directeurs régionaux ? une direction générale ? un conseil d'administration dont seul le collège employeur a le pouvoir budgétaire ? un président du CNFPT : hier François Deluga ? aujourd'hui Yohann Nedelec ?

Nos collègues attendent des réponses à chacune de ces questions. Et nous attendons de cette instance que l'autorité territoriale réponde à ces 4 premières questions car la situation est source de risques psycho-sociaux. Or notre F3SCT est bien compétente en matière de prévention des RPS.

Il reste une 5^{ème} question: oui ou non s'agit-il d'austérité budgétaire ?

Quand les hôpitaux publics n'arrivent pas à répondre aux besoins des patients et que des services d'urgence sont fermés pendant l'été, s'agit-il d'une régulation de l'activité ou de mesures d'austérité ? Quand le ministère de l'éducation nationale envisage la fermeture de 2.000 écoles sous prétexte d'une baisse de la démographie scolaire s'agit-il d'une régulation de l'activité ou de mesures d'austérité ? Donc quand l'autorité territoriale décide de supprimer des formations programmées qui répondent à des besoins des agents en collectivité, s'agit-il d'une régulation de l'activité ou de mesures d'austérité ?

On trouve cette définition de l'austérité dans la langue française « *austérité : en politique, une politique de maîtrise ou de réduction de la dépense publique* ».

Les mesures prises visent bien à une maîtrise de la dépense publique qui ne permet pas de répondre à la demande sociale de formation professionnelle des agents des collectivités locales. Ce sont donc bien, pour la CGT, des mesures d'austérité budgétaire dont nous contestons à la fois le bien fondé et les modalités.

Vous allez nous répondre : « *nous ne pouvons pas faire avec les moyens que nous n'avons pas* ». Certes ! Mais pourquoi avez-vous alors supprimé les 2 mois de cotisation en 2020 soit l'équivalent de 70 millions d'euros de cotisation qui nous seraient tellement utiles aujourd'hui ? Pourquoi continuer vous de financer l'apprentissage alors que cela ne relève pas du CNFPT ? Pourquoi envisagez-vous de mettre en œuvre les décrets sur les secrétaires de mairie alors qu'ils ont été signés par un ministre d'un gouvernement démissionnaire et qu'ils sont illégitimes ? Pourquoi n'engagez-vous pas une grande campagne de délibérations des conseils municipaux, conseils régionaux, conseils départementaux pour le rétablissement du 1% comme en 2011 ?

Lors de la réunion du 19 septembre, l'autorité territoriale nous a déclaré qu'elle était favorable au « dialogue social ». Or dans « dialogue social » il y a « dialogue ». Là aussi, le recours au dictionnaire est précieux car un dialogue c'est un échange, une discussion entre deux groupes. Le dialogue s'oppose au « monologue » nous dit le dictionnaire. Nous attendons donc de cette F3SCT, instance majeure de dialogue social entre l'autorité territoriale et les représentants du personnel que des réponses soient apportées aux 5 séries de questions que nous avons posées.

Nous reviendrons dans le détail de cette F3SCT sur chacun des points à l'ordre du jour.

Enfin, sur l'autre sujet préoccupations que porte notre syndicat en cette rentrée de septembre 2024, à savoir l'augmentation du taux de cotisation de la subvention au COS à 1,5%, nous souhaitons qu'un dialogue social s'engage rapidement entre l'autorité territoriale et les organisations syndicales. Quel agent de l'établissement pourrait comprendre que le CNFPT consacre plus de 6 millions de dépenses supplémentaires pour la formation s'arc-boute dans le refus d'une augmentation de quelques centaines milliers d'euros pour le Comité d'œuvres Sociales
